
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 30 avril 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 0686

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 30 avril 2014 en y retirant les articles 12.001 et 12.002 et en y ajoutant l'article 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 0687

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Les services de construction Démo-Spec inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de la démolition partielle de la Maison Berri, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 88 151,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation ;
- 2 - d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1132124003

CE14 0688

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 413 343,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du mur de soutènement du Chemin de Trafalgar, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises de construction Ventec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 397 377,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12131 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140541001

CE14 0689

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de contrat entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal relative à l'octroi d'une aide financière à la Ville dans le cadre du programme d'aide à la réhabilitation des terrains contaminés – ClimatSol pour une étude de caractérisation environnementale réalisée sur un terrain municipal, soit une partie du lot 3 362 295 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'urbanisme et du développement économique à signer ce projet de contrat pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1141179001

CE14 0690

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier 10 000 \$ à Conférence régionale des élus de Montréal, pour l'année 2014, pour la prolongation des travaux d'élaboration du Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville - MESS 2013 - 2015);
- 2 - d'approuver le projet de convention de partenariat, entre la Ville et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1130302003

CE14 0691

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal de madame Joan Esar, veuve de feu monsieur Jacques de Tonnancour, de messieurs Laurent LeSage et Julien Delisle et de madame Vanessa Bérubé des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal, d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 169 006,85 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Service des finances, de reçus officiels aux fins d'impôt aux donateurs, pour un montant total de 169 006,85 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3 - d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de madame Joan Esar, veuve de feu M. Jacques de Tonnancour, ayant une valeur de 52 464,85 \$, de monsieur Laurent Lesage, ayant une valeur de 33 248 \$, de monsieur Julien Delisle ayant une valeur de 20 384 \$ et de madame Vanessa Bérubé ayant une valeur de 62 910 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1133942002

CE14 0692

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le déplacement de la traverse d'écoliers située à l'intersection des rues de la Rousselière et Forsyth dans le secteur du poste de quartier 49 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers l'intersection de la 81^e Avenue et de la rue Notre-Dame, située également dans le secteur du poste de quartier 49 du même arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1134480001

CE14 0693

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal à l'organisme Les Arts et la Ville pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2014 à Les Arts et la Ville au montant de 11 497,50 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1144248003

CE14 0694

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1146620002

CE14 0695

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1144368004

CE14 0696

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 26 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au Complexe sportif Claude-Robillard, les 5 et 8 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1141543001

CE14 0697

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) » dans le but de refléter les modifications apportées à la réorganisation administrative de 2014.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1141353001

RCE 14-004

CE14 0698

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer madame Carole Paquette à titre de Directrice de service - Grands parcs, verdissement et Mont-Royal, dans la classe salariale FM11 (113 760 \$ - 142 200 \$ - 170 640 \$), à la Direction générale adjointe - Qualité de vie, pour une période indéterminée, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'oeuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904011

CE14 0699

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de travail de M. Roger Croteau, directeur - bureau de gestion de projets à compter du 30 avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1145981001

Levée de la séance à 11 h

70.001

Les résolutions CE14 0686 à CE14 0699 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville